



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

La France, l'Europe et l'aide au développement : des traités de Rome à nos jours : colloque du 8 décembre 2011 / sous la direction scientifique de Gérard

Bossuat

**éd. Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2013
cote : 59.547**

Actes d'un colloque du 8 décembre 2011, cet ouvrage a obtenu le prix Luc Durand-Réville 2013. Pas celui de l'ASOM, celui de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Le colloque s'est tenu à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Agence Française de Développement (AFD). Il fait suite à un précédent colloque, en 2005, consacré à « L'Europe unie et l'Afrique, de l'idée d'Eurafrique à la Convention de Lomé ». Il est cependant plus ambitieux.

Il propose une séquence chronologique en trois temps, qui correspond à l'évolution des paradigmes.

Dans une première étape qui va de 1957 à 1975, la notion et le contenu de l'« aide au développement » apparaissent et sont pour la première fois définis. Dans la foulée d'une politique inspirée par le Plan Marshall et d'une approche fortement marquée de keynésianisme, sous impulsion française en grande partie, la « mise en valeur » des territoires coloniaux devient « politiques de développement », lesquelles s'accompagnent forcément de l'« aide au développement » des pays alors considérés globalement comme « sous-développés ». De fait, cette aide est conçue en fonction de plusieurs critères, non sans une certaine ambiguïté : considérations humanistes, arrière-pensées politiques, voire mercantiles. En outre, les pays dits bientôt « en voie de développement » sont supposés, grâce à des plans inspirés notamment de la pratique française, enclencher des mécanismes macro-économiques qui les sortiront à terme de l'ornière. Et qui présentent quelques analogies avec ce qu'a connu au cours des deux siècles précédents le monde industrialisé.

Au cours de cette première étape, la France est supposée avoir fortement influencé l'Europe en raison de son passé colonial tout récent, de sa connaissance et de son expérience des pays africains, et de son souci de faire partager par une communauté européenne naissante le poids de l'aide publique au développement.

Dans une seconde étape, qui correspond plus ou moins à l'arrivée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, les accords de Lomé I, en 1975, incluent dans le champ de l'aide européenne d'anciens territoires coloniaux anglais, soit dorénavant les pays « ACP » (Afrique-Caraïbes-Pacifique), élargissant ainsi l'horizon des pays



Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).

Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

bénéficiaires de l'aide publique européenne au développement. L'influence de la France décroît, les paradigmes britanniques contrebalançant les conceptions françaises. Par exemple, contestations sur les montants et l'efficacité de l'aide, apparition d'un ordre « néo-libéral » mettant à mal les conceptions jusqu'alors admises des modèles de développement, consensus connu sous le nom de « consensus de Washington », intégrant la conception du Trésor américain, de la Banque mondiale et eu FMI.

Une troisième étape s'ouvre au début du XXI^e siècle, avec les accords de Cotonou en 2000 et, vers 2005, le « consensus européen » autour d'une même vision du développement, applicable opérationnellement non seulement à l'aide européenne mais aussi aux aides bilatérales des pays membres.

Le colloque qui a mobilisé et fait intervenir des acteurs marquants de l'administration européenne (DG VIII, dite DG du développement), a accordé une attention particulière aux processus de décision au sein des services. Ce n'est pas le moindre mérite des discussions que d'avoir tenté d'en comprendre les mécanismes.

Enfin, une table ronde finale a été consacrée aux « nouveaux horizons » : le souci de l'efficacité de l'aide a été à nouveau souligné ; les contraintes à respecter pour assurer une bonne coordination entre les aides bi et multilatérales ; l'apparition des pays émergents dont les problématiques sont fort différentes de celles des pays encore « en voies de développement » ou les « moins avancés ».

Certaines des interventions mériteraient des commentaires critiques plus approfondis que ne le permet une simple recension. Raison de plus pour inviter le lecteur intéressé à aller se faire juge. En tout état de cause, il y trouvera une bonne occasion de se familiariser avec une politique européenne à l'histoire déjà longue et complexe, trop souvent ignorée. Complexe en raison des divers paradigmes qui l'ont guidée, de la multiplicité des acteurs, des enjeux poursuivis, dont les résultats ont pesé et pèseront sur la géopolitique d'hier et de demain.

Je note au passage que cet ouvrage eût mérité quelque attention de notre commission des prix, voire un bref compte-rendu en séance.

Jean Nemo